



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 20 Avril 2012.

Convoqué par Monsieur Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques, le Comité Technique Local s'est réuni le vendredi 20 avril 2012 à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par Patrice STAWSKI et René QUIDE membres élus.

L'ordre du jour était le suivant:

- 1) Approbation du procès-verbal du CTL du 13 janvier 2012. (vote)
- 2) Information sur l'installation de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier au Centre des Finances Publiques de Calais;
- 3) Information sur le dispositif de la campagne IR 2012;
- 4) Information sur le dispositif de la campagne ISF 2012;
- 5) Présentation du rapport d'activité 2011;
- 6) Questions diverses;

1) Approbation du procès-verbal du CTL du 13 janvier 2012:

Le procès-verbal du CTL du 13 janvier 2012 a été adopté.

Le Procès-verbal ne rend pas compte de la manifestation symbolique qui s'est tenue avant l'ouverture du CTL, manifestation qui traduisait le mécontentement et le mal être des agents de la DDFIP du Pas de Calais à la suite de nouvelles suppressions d'emplois.

Il ne transcrit pas le réel mécontentement des élus à la fin de la réunion, de l'intervention de Patrice STAWSKI, et du départ précipité des élus avant la fin de la réunion.

La CGT demande à ce qu'il y soit fait mention dans le procès-verbal.

2) Information sur l'installation de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier au Centre des Finances Publiques de Calais:

L'hôpital de Calais s'installera dans ses nouveaux locaux dans le courant du mois de juillet.

Dans un premier temps, il était prévu d'installer la Trésorerie en son sein. Mais l'attribution d'un second IRM, non prévu lors de la conception du plan, a contraint la Direction de l'hôpital à renoncer à ce projet.

Un second projet a alors été proposée, mais il présentait des risques au regard de la sécurité.

Une nouvelle solution consistant en la construction de locaux propres à la Trésorerie, a alors été proposée mais le coût au m2 dépassait largement le plafond fixé par France Domaine.

Finalement, l'option retenue consiste à installer la Trésorerie de Calais dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Calais.

La Trésorerie sera installée pour sa partie hospitalière au rez de chaussée et pour sa partie communale à l'étage.

Le SIP tiendra la caisse pour lui-même et pour la Trésorerie. Un espace spécifique de réception concernant l'hôpital sera installé.

Les archives :

Deux nouveaux espaces réservés aux archives seront installés, les autres services conserveront leurs espaces d'archives.

Les travaux :

A ce stade du calendrier, l'ensemble des travaux n'est pas définitivement arrêté, ils seront réalisés de mi-avril à fin juin.

L'installation de la Trésorerie dans ces nouveaux locaux est prévue pour la première quinzaine du mois de juillet.

Nous avons pris contact avec les services concernés. Côté Trésorerie l'installation des deux services dans les locaux du Centre des Finances publiques de Calais est de l'avis unanime des agents la meilleure des solutions. Le fait de scinder l'entité hospitalière de l'entité communale ne présente pas de problème particulier. Côté Fiscalité patrimoniale, ce déménagement consécutif à la campagne IR 2012 est source de charges supplémentaires, d'autant plus qu'un adjoint du chef de service, partant à la retraite, ne sera pas remplacé. Nous prenons acte.

3) Information sur le dispositif de la campagne IR 2012 :

Temps fort de la rencontre des services de la DGFIP avec les usagers particuliers, la campagne de souscription des déclarations de revenus implique, en terme d'organisation et de fonctionnement, de répartir efficacement les équipes de travail autour de deux missions que sont la délivrance de renseignements et les travaux de saisie des déclarations.

Apprécié sur trois années, on observe que l'accueil physique continue de progresser.

Au sein des SIP, 52% des usagers ont été renseignés dans le cadre de l'accueil généraliste.

S'agissant de l'accueil téléphonique 82 921 usagers ont été renseignés, soit une augmentation par rapport à l'année 2010 de 8,67%.

Au total et durant les dix semaines de réception, que représente la campagne papier et la campagne internet, les agents du département ont renseignés 252 393 usagers, soit un peu plus de 30% des usagers du département.

Sur un plan qualitatif, le Top 5 des thèmes abordés par les usagers durant la campagne 2011 était le suivant :

- Mariage et PACS,
- Divorce et séparation,
- Frais professionnels des salariés,
- Prime pour l'emploi,
- Dépenses pour l'habitation principale.

Pour la campagne 2012, les responsables des SIP/CDI pourront bénéficier de l'appui du pôle de fiscalité patrimonial et des pôles de contrôle et d'expertise pour l'organisation des réceptions physiques ou physiques des particuliers.

En parallèle à la réception, les services doivent organiser leurs travaux de saisie afin de prendre en charge dans les meilleurs délais la campagne de taxation, tout en assurant la qualité des opérations de saisie.

Nouveautés 2012 :

Parmi les nouveautés tant législatives que techniques :

- les changements de situation de famille ;
- la réduction de 10% appliquée aux taux de réductions et crédits d'impôts ;
- l'augmentation du nombre de codes revenus, évitant l'utilisation de l'application IR-CDA.

DISPOSITIF DE CAMPAGNE :

Les remises des déclarations à la poste démarreront le 19 avril avec un pourcentage de 66% au 24 avril et 10% au 04 mai.

Cette année la date limite de dépôt papier est fixé au plan national, le jeudi 31 mai 2012.

La CGT met l'accent sur les difficultés rencontrées dans les services :

- Problèmes de confidentialité, des bureaux mal adaptés.
- Pression des chefs de service qui refusent des congés

- Après la campagne physique, alors que les plateaux téléphoniques cessent de renseigner les usagers, les agents rencontrent des problèmes de concentration causés par les appels incessants des usagers des déclarations en ligne.

Pendant la période de saisie des déclarations, la Direction réaffirme qu'il n'y a eu aucune directive tendant à s'opposer à des demandes de congés.

Monsieur MOLLON précise que le prolongement du plateau téléphonique en juin est une nécessité, il s'agit d'adapter.

4) Information sur le dispositif de la campagne ISF 2012 :

La loi de finances rectificative du 31 juillet 2011 a modifié les modalités de déclaration et de paiement de l'ISF.

La gestion de l'ISF sera assurée par les services des impôts des particuliers.

A compter de 2012 deux systèmes déclaratifs et de recouvrement va coexister.

- L'ISF sur rôle, pour les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable égale ou supérieure à 1,3 millions d'euros et inférieure à 3 millions d'euros. L'actif net taxable devra être porté sur leur déclaration de revenus, sur la partie aménagée de la déclaration 2042C.

- L'ISF auto-liquidé, pour les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable supérieure ou égale à 3 millions d'euros.

Comme les années précédentes les déclarations devront être déposées accompagnées de leur paiement dans le SIP ou CDI du domicile du redevable. Les SIE resteront compétents de manière transitoire dans certains cas résiduels (paiement partiel, dation en paiement, procédure d'imposition d'office)

Pour le département du Pas de Calais, 2 400 usagers seraient concernés par la première tranche d'imposition et 430 par la seconde.

5) Présentation du rapport d'activité 2011 :

Le rapport d'activité est la synthèse, le bilan de toutes les missions de la DDFIP 62 durant l'année 2011.

Il fait le point sur l'année écoulée. C'est l'adéquation entre les moyens mis en œuvres, les objectifs à réaliser et la réalisation de ces objectifs.

Dans un cadre de moyens, il est fait en sorte que les missions soient réalisées, c'est le rôle de l'ensemble des services.

Il sert de cadre à la maîtrise des risques.

La CGT Finances Publique constate que soumettre un rapport aussi dense que le rapport d'activité 2011, aurait sûrement nécessité plus de temps qu'une lecture en fin de séance, noyée par un ordre du jour beaucoup trop dense.

Elle constate que malgré les suppressions d'emplois, les coupes drastiques des moyens, les missions sont réalisées et les indicateurs sont nettement supérieurs aux objectifs.

Cela mériterait bien un peu plus de reconnaissance de la part de notre direction.

6) Questions diverses :

La CGT met en garde l'administration sur les problèmes de stationnement et les risques encourus par les agents des sites de Béthune, Lens et Calais .

Les risques encourus consécutifs au changement du sens de circulation, la suppression du sens interdit durant la période de l'aménagement du parking de Lens.

La CGT s'associe à FO et met en garde la direction sur la situation très tendue à la recette municipale d'Hénin-Beaumont, où le manque d'effectif, les arrêts maladie liés au stress grandissant se font durement ressentir.